

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 3 mai 2012

L'an deux mille douze, le trois mai à dix -neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	24 avril 2012
Nombre de conseillers présents :	10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants :	12	publication :	4 mai 2012

Etaient présents : Véronique BERTHO, Rose-Marie LOREC, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Rozenn MAHEVO, Stéphanie MAHEO, Patrick MONTAGNER, Yves MAHEO, Bernard GIARD

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Cécile GUILLOTTE a remis pouvoir à Jean-Yves BANNET, Laurence NUNNEY a remis pouvoir à Véronique BERTHO

Etaient absents : Lina LE DOUX, Jean-Yves LECLECH et Alain THOMAS

Secrétaire de séance : Rozenn MAHEVO

1. Vote des subventions aux associations pour 2012

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2012 pour un montant total de 20 560.00 euros :

La Ligue contre le Cancer (Comité du Morbihan)	80.00
Amicale Laïque de Locmaria	1 000.00 + 150.00
Banque Alimentaire du Morbihan	159.00
CIO Grand Raid Insulaire	1 000.00
Vélo Club Bellilois 15 ^{ème} tour de Belle-Ile	700.00
Vélo Club Bellilois Fonctionnement de l'école	700.00
La Croix Bleue	100.00
CPIE	300.00
Ass. de Pensionnés et Veuves de la Marine Marchande et Pêche du Morbihan	100.00
Ass. Astronomique de Belle-Isle	150.00
Les Artisans d'Art	200.00 + 1 500.00
ASBI Football	1 000.00
Association Nautique de Belle-Ile - Fonctionnement	200.00
Amicale des Boules Bellilloises	200.00
Club de Lann-Ivrec	200.00
Ass. Sonerion a Gerveur	150.00
Ass. Nautique de Belle-Ile – Skol ar Mor – Démarrage activité de participation aux régates locales	300.00
Patronage « Les Gerveur »	150.00
L'école du chat libre de Belle Isle en Mer	100.00

Syndicat d'Elevage agricole du canton de Belle-Ile-en-Mer	200.00
Foyer Socio Culturel	500.00
Association Tomm Eo – Festival Belle Ile On Air	300.00
Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur – Association Départementale du Morbihan	300.00
Au Coin des Producteurs	200.00
La Puce à l'Oreille	200.00
SNSM Belle-Ile	800.00
OGEC Ecole Sainte Anne	3 341.00
L'Atelier d'Arnaud : Projet « Mémoire vive : Racontez-nous la vie à Belle-Ile »	480.00 (20 souscriptions)
IMAA de Cruseilles Centre de Formation (1 élève)	50.00
Festival de Théâtre et d'arts vivants du Bord du Champ	150.00

UNC Locmaria	200.00
Amicale des Sapeurs Pompiers de Le Palais	200.00
Vindilis	200.00

Comité de jumelage Locmaria/Méaudre : 20 ans de jumelage	5 000.00
--	----------

2. Convention de partenariat avec l'intercommunalité pour assurer la gestion des espaces naturels de certaines parcelles communales

Le service « Espaces Naturels » de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer (C.C.B.I.) est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du Littoral et du Département du Morbihan, et a en charge la mise en œuvre du programme Natura 2000 ainsi que le suivi des sites classés et inscrits. Il intervient plus généralement dans l'exercice de sa compétence, déléguée par la commune, sur l'ensemble des espaces naturels insulaires.

Monsieur le Président de la C.C.B.I. propose à la commune de Locmaria de passer une convention visant à formaliser les actions de gestion des fréquentations et de préservation du patrimoine naturel menées sur certaines parcelles communales.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et de la carte répertoriant les parcelles communales concernées, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention proposée avec l'intercommunalité.

3. Tarifs mobil-homes 2012 : Modification

Les élus émettent un avis favorable à l'ajustement des tarifs déjà votés pour la saison 2012 qui consiste à caler les tarifs « à la semaine » du samedi au samedi (possibilité de location à la nuit avec un minimum de 2 nuits)

4. Processus de labellisation d'un itinéraire promenade et randonnée sur Locmaria mené par le Foyer Socio-Culturel

Le Maire fait part aux élus du projet de labellisation d'un itinéraire Promenade et Randonnée sur la commune mené par la section randonnée pédestre du Foyer Socio Culturel.

Après avoir consulté le plan de l'itinéraire choisi, le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place du processus de labellisation de l'itinéraire Promenade et Randonnée proposé.

Les élus félicitent le Foyer Socio Culturel pour cette heureuse initiative.

5. Loyer dû par l'Association des Artisans d'Art : Révision de la convention

Monsieur le Maire invite Madame Marie THUILLIER, Présidente de l'association des Artisans d'Art à prendre la parole et exposer les difficultés éprouvées par les membres de l'association.

L'association des Artisans d'Art de Belle-Ile est une association type loi 1901 qui a pour objectif de faire connaître les artisans d'art bellilois, promouvoir et défendre l'artisanat d'art. Les seules ressources dont dispose l'association sont les cotisations des adhérents ainsi que les éventuelles subventions.

La charge la plus importante, indépendamment des charges courantes, est le loyer encaissé par la commune, objet d'une convention pour occupation d'un local communal.

Madame THUILLIER expose qu'aujourd'hui la cotisation annuelle est fixée à 487 euros, ce qui demeure une charge trop lourde pour chaque adhérent compte tenu du contexte économique actuel.

La requête de l'association consiste en une diminution du montant du loyer, ce qui allègerait les charges de l'association et ainsi diminuerait d'autant le montant de l'adhésion.

Après de multiples échanges, considérant que la boutique « Détours de Mains » tenue par des bénévoles fait partie intégrante de la vie économique locale, que l'association s'implique pleinement dans la fête communale, le Maire propose deux options possibles afin de venir en aide à l'association :

réviser les termes de la convention et en particulier revoir le montant du loyer (ramené à 2 000 euros au lieu de 3 500 euros) ou attribuer une subvention à l'association d'un montant équivalent à 1 500 euros.

Après avoir procédé à un vote (0 Contre 2 Abstentions et 10 Pour), le conseil municipal opte pour la deuxième solution en attribuant une subvention de 1 500 euros pour 2012.

6. Droit de préemption par substitution du Conseil Général du Morbihan et du Conservatoire du Littoral sur le terrain cadastré Section ZN n° 14

Le terrain cadastré section ZN n°14, situé entre la côte de Kerdonis et le Phare de Kerdonis en direction des Galères, d'une superficie de 2 ha 19a 20ca est en vente. Ni le Conservatoire du Littoral ni le Département du Morbihan ne souhaitent exercer leur droit de préemption sur cette parcelle, le maire propose donc que la commune préempte par substitution. Le service des Domaines a été consulté et il en ressort que la parcelle est évaluée à 6 576 euros. Les élus sont favorables à cet achat de terrain par préemption.

7. Echange de terrains à Port-Blanc : prise en charge des frais de géomètres et d'actes

Dans le cadre de l'échange de terrains devant intervenir entre le propriétaire du fort d'Arzic et la commune, objet d'une décision du 12 décembre 2011, les élus émettent un avis favorable à la prise en charge des frais de géomètre et d'actes.

8. Aménagement de la dette de Bretagne Sud Habitat : substitution de garantie du Département à celle de la commune

Il est proposé à la commune de substituer la garantie du département à celle de la commune en ce qui concerne deux emprunts contractés par Bretagne Sud Habitat lors de l'élaboration de deux programmes de logements sociaux : les quatre pavillons Résidence du Petit Houx et le logement Rue des Acadiens.

Cette démarche a pour seule conséquence financière pour la commune de mettre un terme aux garanties d'emprunts de ces deux programmes. Le conseil municipal y est entièrement favorable.

9. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 31

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 16 du 5 mai 2009,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 19.03.2012

Contrat de licence UNICAMP pour les deux campings sur 3 ans
Redevance annuelle Forfaitaire révisable
Montant : 709.44 euros HT

Décision du 19.03.2012

Contrat Résanet Camping de Port Andro et Lannivrec sur 3 ans
Redevance annuelle forfaitaire
Montant : 540.00 euros HT x 2

Décision du 26.03.2012

Remplacement du poste informatique urbanisme et Onduleur service administratif
JVS Mairistem
Montants : 1 879.51 euros TTC + 89.70 euros TTC

Décision du 26.03.2012

Tables et chaises école
CAMIF Collectivités
Montant : 1 267.76 euros TTC

Décision du 29.03.2012

Tondeuse Autoportée Kubota
Garage Alain LE BOUEDEC
Montant : 16 146.00 euros TTC

Décision du 29.03.2012

Tondeuse SMAH 53 TGR
Garage Alain LE BOUEDEC
Montant : 649.00 euros TTC

Décision du 29.03.2012

Changement bac à douche mobil-home Méaudre
Strat « ho » Phil – Philippe Lorec
Montant : 512.00 euros HT (pas de TVA applicable)

Décision du 06.04.2012

Mise à disposition d'un tracto-pelle et découpe de l'enrobé
Travaux Publics Services
Montant : 251.16 euros TTC

10. Information du maire dans le cadre de sa délégation en matière d'emprunts

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 23 du 3 avril 2008,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière d'emprunts, étant précisé que l'avis des membres de la commission des finances a été sollicité le 16 avril 2012 après mise en concurrence auprès de trois établissements bancaires :

Prêt de 75 000.00 euros, le 23 avril 2012

Prêt Relais TVA - Emprunt Voirie -

Taux euribor 3 mois + marge de 1.50 %

Index Mars 2012 : 0.860 %

Durée : 2ans

Etablissement bancaire : Crédit Agricole du Morbihan

Prêt de 250 000.00 euros, le 23 avril 2012

Prêt moyen terme - Emprunt Voirie -

Taux Fixe : 4.90 %

Durée : 15 ans

Remboursements trimestriels

Etablissement bancaire : Crédit Agricole du Morbihan

11. Divers

- Une lettre d'information relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Auray a été remise à chaque élu
- Vifs remerciement du Maire aux membres de la SNSM qui ont bien voulu proposer aux Méaudrais ainsi qu'aux gens de Locmaria qui les accompagnaient une virée en mer le week end dernier
- Félicitations aux nouveaux membres du Comité des Fêtes de Locmaria. Remerciements aux personnes qui vont s'investir pour la commune lors de la Fête de la Musique le 21 juin et lors de la fête communale intitulée « Un jour à Locmaria » qui se déroulera le 2 août .

La séance est levée à 20 heures 15.